Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260306-DCM_2026_30-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 06 mars 2026

CONVOCATION : 27 février 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Solène CHEVALIER, Sylvie FASQUEL, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Laurent BAUDE, Laurence HANRY, Thierry GUERRIAU, Marie-Andrée PELLAN, Fabrice MICHEL, Alain DECIMA, Jérôme CUSSONNEAU, Sylvie RITZENTHALER, Daniel RENAULT, Yves-Marie LALLICAN, Jean-François LE BOUGUENEC, Audrey MARQUIS, Erwan MOREAU, Sylvie DUHAMEL, Gwenaëlle EUDELINE, Etienne JEGOU,
Absents : Lydie GICQUEL DENIS.
Procurations : Gwenaëlle EUDELINE.

30. URBANISME - Convention de servitude de réseau aérien au lieu-dit « Bouharée » (Acte 7.10)

Monsieur BAUDE Laurent, l'adjoint à l'Urbanisme présente l'exposé suivant :

Dans le cadre d'un renforcement électrique au lieu-dit « Bouharée », Bouygues Energies et Services intervenant pour le compte du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35) a sollicité l'autorisation de la commune pour implanter un support sur le domaine public communal.

Les travaux consistent à déposer un réseau vétuste électrique aérien et le remplacer par un câble torsadé (toujours en aérien) et d'implanter un poteau sur la parcelle communale cadastrée ZK 189 aujourd'hui enherbée, située au lieu-dit « Bouharée ».

Les travaux sont entièrement pris en charge par le SDE 35 ainsi que le cas échéant, les frais, droits et honoraires liés à la présente convention.

Pour ce faire, une convention de servitude définissant les droits et obligations des différentes parties doit être signée entre la commune et le SDE 35.

Ceci exposé,

La commission Urbanisme et Bâtiment en date du 25 février 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente convention de servitude de réseau aérien entre la commune et le SDE 35 (ANNEXE 1) ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;

Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE D'ORGÈRES
ILLE-et-VILAINE